

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/07/2026 - 11847 - 2025 B 03247 - 992 089 250 - 2A2E Développement

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-cinq juin,
À quatorze heures.

Au siège social, 4 PLACE DES CIGALUSA 06300 NICE.

Monsieur Mathieu BAREA FERNANDEZ demeurant 06300 NICE,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune émises par la société 2A2E DÉVELOPPEMENT,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Mathieu BAREA FERNANDEZ.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Mathieu BAREA FERNANDEZ, associé unique, a établi et arrêté comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ainsi que le rapport sur l'autre opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Fixation de la rémunération du Président;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat de l'exercice;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé

MBF

- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide que :

Monsieur Mathieu BAREA FERNANDEZ, Président, ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions à compter 1^{er} janvier 2026 et ce, jusqu'au 1^{er} septembre 2026.

Il pourra cependant prétendre, au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises de les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir bénéfice de 68 287,13 euros.

L'associé unique décide d'affecter la somme de 100,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 100,00 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 68 187,13 euros.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 68 187,13 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves »

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 68 187,13 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'associé unique rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, la convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce résumée ci-dessous, sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe présent procès-verbal.

Convention nouvelle

1. C/C MATHIEU BAREA

Solde au 31 décembre 2025 : 4 034,96 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Mathieu BAREA FERNANDEZ.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président au cours de l'exercice écoulé.

SIXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide, en application des dispositions de l'article L210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé aux statuts constitutifs.

SEPTIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Mathieu BAREA FERNANDEZ

Zone de signature



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons oeuvrer à l'amélioration du chiffre d'affaires.

Nous allons également accentuer nos efforts de maîtrise des charges d'exploitation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'examen ci-après porte sur le premier exercice de la société. Il est rappelé que cet exercice a eu une durée exceptionnelle 3 mois.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 98 191 euros.

La société ne comptabilise aucun autre produit d'exploitation au titre de l'exercice écoulé.

Aucun achat de marchandises n'a été réalisé au titre de l'exercice écoulé.

Aucun achat de matière première n'a été comptabilisé à la clôture de l'exercice.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 8 559 euros.

La société n'enregistre aucune rémunération ni charge sociale au titre de l'exercice écoulé.

Aucune dotation d'exploitation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice écoulé.

Pour ce premier exercice, les charges d'exploitation ont atteint au total 8 559 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 89 633 euros.

Aucun dividende n'a été perçu des filiales du groupe à la clôture de l'exercice écoulé.

Aucun résultat financier n'a été comptabilisé à la clôture de l'exercice.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 89 633 euros.

La société n'enregistre aucun résultat exceptionnel à la clôture de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés ressort à la clôture de l'exercice à un montant de 21 346 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 68 287 euros.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 108 539 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 68 287,13 euros.

Les comptes « autres réserves » et « report à nouveau » sont nuls.

Il est proposé d'affecter la somme de 100,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme serait prélevée à hauteur de 100,00 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établirait à 68 187,13 euros.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 68 187,13 euros, il est proposé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présenterait un solde créditeur de 68 187,13 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles
résultat fiscal

Succursales de la société

En application de l'article L232-1 du Code de commerce, il est rappelé que la société n'exploite aucune succursale en dehors de l'établissement principal.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce feront l'objet d'une présentation détaillée.

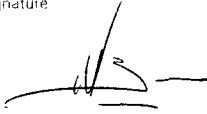
La liste desdites conventions sera mentionnée au Registre des décisions en application de l'alinéa 4 de l'article susvisé.

MBF

Je vous invite à adopter le texte des décisions qui sont soumises à votre décision.

Le Président

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' or 'W' shape followed by a horizontal line and a small flourish.

2A2E DÉVELOPPEMENT
SASU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 992 089 250,
dont le siège social est situé 4 PLACE DES CIGALUSA 06300 NICE

RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Le soussigné, Monsieur Mathieu BAREA FERNANDEZ associé unique et Président de la société, a, conformément aux dispositions légales et statutaires et en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé à titre liminaire que le présent rapport porte sur la clôture du premier exercice social de la société qui a eu une durée de 3 mois.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Résumé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

L'exercice se clôture par un résultat d'exploitation bénéficiaire.

Le résultat net est bénéficiaire à l'issue de l'exercice.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Il est rappelé que la société a été immatriculée le 7 octobre 2025.

Aucun autre évènement majeur n'est à rapporter.

Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de société (L225-100-1 Code de commerce sur renvoi de l'article L223-26 al 6 dudit code)

L'analyse de l'évolution des affaires de la société a été présentée ci-avant et sera complétée au chapitre « Examen des comptes et résultats » par une présentation détaillée des principaux postes du compte de résultat. En complément, conformément aux dispositions légales susvisées et afin de faciliter la compréhension du lecteur, ces analyses sont assorties d'une présentation de l'évolution des indicateurs clés suivants :

MBF

Situation d'endettement de la société et capacité de remboursement

Endettement net

À titre liminaire, il est rappelé au lecteur que « l'endettement net » représente la position créditrice ou débitrice de notre entreprise vis-à-vis de ses tiers financeurs, hors cycle d'exploitation. C'est-à-dire en ne prenant pas en considération dettes fournisseurs, les dettes fiscales et les dettes sociales. Il correspond en effet au montant net des dettes après déduction des liquidités.

Vous noterez ainsi qu'en présence d'un endettement net négatif, la valeur de l'endettement net est inférieure à celle de la trésorerie. Dans cette situation, la trésorerie est excédentaire.

Ceci expliqué, il est précisé que le niveau d'endettement net de la société s'élève à -104 504 euros.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net met en évidence le poids de l'endettement net de notre entreprise par rapport à ses capitaux propres.

Il ressort pour l'exercice à -150,83 %.

Capacité d'endettement

La capacité d'endettement de la société s'élève ainsi à 173 791 euros.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ressort quant à elle à 68 287 euros.

Capacité de remboursement

Ainsi pour conclure, la capacité de remboursement de la société ressort à -1,53.

Principaux risques et incertitudes

La société a identifié les principaux risques auxquels elle et ses filiales sont confrontées sur son activité et sa trésorerie, notamment s'agissant des effets de la hausse du coût de l'énergie et des matières premières particulièrement importante cette année en France et également de l'impact des mesures économiques liées au contexte géopolitique actuel. Elle a renforcé sa surveillance des risques émergents, notamment ceux liés aux technologies et aux évolutions réglementaires.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a comptabilisé aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est à rapporter depuis la clôture de l'exercice.

Désignation de l'entreprise		SASU 2A2E Développement		4 place Cigalusa		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				06300 NICE			
SIRET		9 9 2 0 8 9 2 5 0 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		3	
				Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122025			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072		074			
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	108 539	086		108 539	
	Total II	096	108 539	098		108 539	
	Total général (I + II)	110	108 539	112		108 539	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		68 287			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		69 287				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		576			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 13 295)	172		34 641			
	Comptes courants d'associés	173		4 035			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		39 251			
Total général (I + II + III)				180		108 539	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		